

# Livret d'accueil Une Nounou d'Enfer®

Votre agence de garde d'enfants à domicile  
pour les sorties d'école et de crèche  
À Paris et en Ile-de-France



Une Nounou d'Enfer SASU - 86 rue Voltaire - 93100 Montreuil -  
France - RCS Bobigny B 810 932 541 - Agrément SAP/810932541



Un service des Urssaf



# Bienvenue chez Une Nounou d'Enfer®

Ce livret d'accueil regroupe toutes les informations importantes pour bien comprendre nos prestations et les avantages dont vous bénéficiez en accordant votre confiance à **Une Nounou d'Enfer®** pour la garde de vos enfants.

## SOMMAIRE :

L'agence <b>Une Nounou d'Enfer®</b> .....	3
Nos garanties.....	4
Un accompagnement sur mesure .....	4
Nos prestations .....	9
Nos intervenantes .....	13
Les missions de nos nounous .....	17
Nos tarifs .....	18
Parrainage .....	19
Les aides financières .....	20
Nos engagements respectifs .....	24
Le règlement des prestations .....	27
Charte de déontologie .....	29
Annexes .....	33
Infos COVID .....	34
Charte des des droits et libertés de la personne aidée .....	35
Respect de la vie privée .....	44
Informations complémentaires .....	45
Informations pratiques .....	48

**Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> est une société de services à la personne **spécialiste de la garde d'enfants à domicile**. Nous recrutons des intervenant(e)s pour réaliser des prestations de garde d'enfants pour les sorties d'école et de crèche, les vacances scolaires, et les baby-sittings ponctuels (mercredi, télétravail etc...).

**NOTRE OBJECTIF :**

Aider les familles à faire face à une nouvelle organisation de vie, à la venue d'un ou plusieurs enfants, ou encore d'un nouveau travail.

**NOTRE PROMESSE :**

Trouver LA meilleure intervenante pour votre famille qui saura prendre soin de vos enfants, et s'adapter à vos emplois du temps (qui peuvent évoluer).

Agence créée en 2015

**6**

Années d'expérience.

Prendre en compte les trajets et les distances afin de recruter une Nounou près de chez vous pour son confort et le vôtre.

Conjuguer, ensemble, une vie harmonieuse pour vos enfants, pour vous, et votre Nounou d'Enfer.

# NOS GARANTIES

## Une Nounou d'Enfer®

### CONFIANCE et EXIGENCE :

Notre processus de recrutement (offert) vous garantit une relation de confiance car on connaît la nounou que l'on vous présente. On l'a sélectionnée pour vous et formée.

### ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE :

Nous trouvons pour vous LA bonne intervenante et LA meilleure des solutions concernant votre budget de garde d'enfant, adaptée à vos ressources, en compte vos aides de la CAF (Caisse d'allocations Familiales), dans le cadre du Complément mode de Garde (CMG) si vous y avez droit.

### FIABILITÉ et RÉACTIVITÉ :

Nos nounous sont salariées en CDI et recrutées près de chez vous. Elles connaissent bien votre quartier. Si un imprévu survient (maladie ou autre), nous remplaçons votre nounou rapidement.

### PROTECTION :

La relation tripartite entre l'intervenant(e), le bénéficiaire de la prestation et la société

**Une Nounou d'Enfer®** assure plusieurs fonctions :

- Fonction de protection du client, par la société **Une Nounou d'Enfer®** face à d'éventuelles pratiques abusives ou non satisfaisantes.
- Fonction de protection de l'intervenant(e) en l'aidant à distinguer une relation professionnelle d'une relation interpersonnelle, à maintenir une juste distance professionnelle.

## **OUBLIEZ LES TÂCHES ADMINISTRATIVES, ON S'OCCUPE DE TOUT :**

Vous signez avec nous un contrat de prestations de services à domicile. Nous sommes les employeurs de votre nounou. Vous n'avez rien à faire hormis l'envoi de votre dossier initial CAF pré-rempli par **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> à votre Caisse d'Allocation Familiale.

### **Nous nous occupons donc de toutes les formalités administratives et des RH :**

- recrutement
- gestion des heures
- fiches de paies
- déclarations à l'URSSAF et à la CAF si besoin
- facturation mensuelle des heures travaillées
- remplacement de votre nounou quand la vôtre est malade
- formation continue
- contrôle qualité...

## **NOS PETITS PLUS QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE :**

- Aucun frais de dossier ni d'inscription.
- Un devis sous 24H (jours ouvrables).
- Recrutement gratuit de votre nounou qui habite près de chez vous.
- Un service et suivi personnalisés, par des professionnels de l'enfance et mamans qui connaissent bien vos contraintes.
- Mensualisations pour que vous maîtrisiez votre budget et fassiez des économies

## NOTRE AGRÉMENT :

**Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> est une société de services à la personne dédiée à l'enfance.

Notre agence est détentrice de l'agrément ( anciennement "Qualité" ) pour les enfants de 0 à 3 ans délivrée par l'État ( via la DIRECTTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi ).

Cette habilitation nous permet de garder des bébés et enfants de moins de 3 ans sur les départements du : 92-93-94-78-75.

Nous suivons un dispositif déclaratif pour les enfants de 3 à 6 ans ( anciennement "agrément simple" ).

Désireuses d'améliorer constamment votre satisfaction, nous faisons des contrôles inopinés qualité sur le terrain.

Pour plus d'infos :

<https://www.servicelapersonne.gouv.fr/espace-pro/obligations-reglementaires/declaration-agrement-autorisation-dans-quel-cas>

# ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE EN 7 ÉTAPES

## 1

### ANALYSE DE SITUATION :

Une Nounou d'Enfer® viendra à votre rencontre quand cela est possible (avec gestes barrières) ou échangera par téléphone de façon à étudier précisément vos besoins, comprendre les personnalités de vos enfants et le profil de nounou recherché.

## 3

### PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS :

Nous établissons un devis détaillé pour les prestations demandées à partir de 100 €T.T.C. Vous aurez un prix H.T ainsi qu'un prix T.T.C, et votre coût réel après déduction fiscale et/ou aide de la CAF.

## 2

### ÉTUDE DE FAISABILITÉ :

Vous nous communiquez la nature et le rythme des interventions à mettre en place. Nous rapprochons vos besoins de nos ressources existantes au sein de l'agence, ou recrutons si nécessaire.

## 4

### PRÉSENTATION DE L'INTERVENANT(E) :

La responsable de secteur d'Une Nounou d'Enfer® et l'intervenant(e) pressenti vous rencontrent. Cet échange a pour but de valider le choix porté sur cet intervenant(e), et de créer une confiance mutuelle.

RÉDACTION DU PROJET INDIVIDUALISÉ :  
Nous rédigeons pour l'intervenant(e) pressenti  
un projet individualisé (noms, horaires, lieux,  
tâches...).

5

6

MISE EN PLACE DES MODALITÉS PRATIQUES DE FONCTIONNEMENT :

Mise en forme du planning de travail prenant en compte une certaine flexibilité. Mise en place du cahier de transmissions et des feuilles de présence. Diffusion à l'intervenante du projet individualisé de façon à le compléter au fur et à mesure des interventions. A ce stade, les prestations peuvent encore être ajustées. Elles le seront au fil du temps, à chaque fois que nécessaire. Ajustement du contrat si besoin et signature.

Nous remplissons ensuite votre contrat de prestations, qui vous engage alors à vous acquitter des prestations fournies par Une Nounou d'Enfer®.

SUIVI & ÉVALUATIONS DES PRESTATIONS DISPENSÉES :

Nous réalisons un suivi régulier téléphonique, et in situ au moins une fois par trimestre ou plus régulièrement. Nous réalisons nous-mêmes ces interventions pour nous assurer de la qualité des prestations, de votre satisfaction et des difficultés éventuelles rencontrées par vous ou nos intervenantes. Ces évaluations sont susceptibles de modifier la prestation de notre intervenant(e), entraînant un avenant au contrat tenant compte à la fois des résultats de l'évaluation, des besoins et de vos demandes.

7

# Les prestations de garde d'enfants

Faire appel à **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> c'est avoir l'assurance de confier ce que vous avez de plus précieux à une nounou expérimentée, de confiance et à l'écoute de vos attentes et des besoins de vos enfants.

Nos intervenantes ont la responsabilité de veiller au bon développement, à la sérénité et à la sécurité physique, psychique et affective de l'enfant. Leur rôle consiste à respecter son rythme de vie et accompagner ses capacités de développement, tout en encourageant l'apprentissage. Elles contribuent à répondre aux besoins nutritionnels, d'hygiène et de santé et doivent se conformer aux consignes et exigences des parents.

## SORTIES D'ÉCOLE ou de CRÈCHE :

Nos nounous sont qualifiées et bienveillantes. Elles sont à l'heure pour récupérer vos enfants à la sortie de l'école ou de crèche, leur donner le goûter si vous le demandez, les emmener au parc ou aux activités extra-scolaires, les ramener chez vous en toute sécurité, jouer avec eux, leur donner le bain, les faire diner et éventuellement les coucher.

## GARDES PONCTUELLES et BABY-SITTINGS :

Vous avez besoin ponctuellement de faire garder vos enfants. Pour sortir un soir, le mercredi ou parer à un imprévu comme un enfant malade, contactez-nous même en urgence!

N.B : Pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans, un numéro de téléphone portable vous est dédié. Il est indiqué en fin de ce livret pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture de l'agence. Le bénéficiaire reste libre de demander le changement de personnel auprès d'Une Nounou d'Enfer.

## HORAIRES DÉCALÉS :

Il n'est pas évident de trouver une nounou lorsque l'on est médecin, infirmière, pompier, policière, restauratrice, entrepreneure... avec des horaires décalés ou pouvant varier.

Certaines de nos nounous sont disponibles 7 jours sur 7, et peuvent intervenir à des horaires décalés en fonction de vos besoins professionnels.

## TÉLÉTRAVAIL :

La crise du COVID 19 a révélé de nouveaux besoins de garde. Comment participer à une réunion en distanciel avec ses enfants à la maison ? Nos nounous savent occuper vos enfants, même les plus jeunes, dans le calme, et sans vous interrompre en télétravail.

Les gardes d'enfants répondent à vos besoins, d'une manière régulière ou ponctuelle, s'adaptant à votre emploi du temps, qui peut être changeant :

- après les sorties de crèche ou d'école en semaine.
- le week-end (ponctuellement).
- un mercredi, en soirée, un jour où votre enfant est malade, un jour de télétravail, pour du baby-sitting.
- les jours fériés.
- durant les vacances (ponctuellement)
- à des horaires atypiques (nuit, tôt le matin...).

Chez **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> nous avons des nounous disponibles  
7 jours sur 7/ 365 jours par an.

# Les intervenantes d'Une Nounou d'Enfer®

Le personnel que nous vous proposons a été sélectionné sur des critères de compétences, d'exigence et de confiance. L'intervenant(e) s'engage par la signature de la charte déontologique de l'aide à domicile, à être ponctuel(le), honnête, bienveillant et responsable. Notre culture d'entreprise est notre valeur ajoutée.

## **UN RECRUTEMENT SUR MESURE :**

Dès le premier entretien, notre expérience dans le secteur du recrutement nous permet de sélectionner des profils idéaux en fonction de vos besoins et des caractéristiques de chaque prestation. Nous filtrons les candidatures en vérifiant personnellement les expériences en garde d'enfants des candidates.

Nous contrôlons aussi les documents personnels : C.N.I, titre, de séjour, déclaration d'embauche à la préfecture), carte vitale, RIB, permis de conduire, assurance du véhicule, extrait de casier judiciaire n°3.

Tou(te)s les candidat(e)s sont rencontré(e)s physiquement avant la 1ère intervention.

## **Une Nounou d'Enfer®**

Nos nounous sont formées aux méthodes d' au cours de plusieurs séances et mises en situation.

## **UN SUIVI RÉGULIER :**

**Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> reste en contact hebdomadaire avec ses intervenant(e)s, et avec vous-même, permettant ainsi un véritable suivi qualité, s'assurant de votre satisfaction et des besoins éventuels en formation complémentaire pour nos nounous. Des enquêtes de satisfaction vous sont envoyées (par mail), pour mesurer votre opinion sur le travail fourni et pointer les axes d'amélioration à apporter. Enfin, des entretiens semestriels avec notre personnel sont réalisés afin d'évaluer les conditions de travail de nos salariés.

## **EMBAUCHE EN CDI :**

Le contrat en CDI de votre nounou, est régi par le Code du Travail. Son salaire est celui appliqué par la Convention Collective des Organismes d'Aide ou de Maintien à Domicile du 11 mai 1983.

## **BIEN ÊTRE DE NOS NOUNOUS :**

Nous attachons une grande importance à recruter votre nounou autour de chez vous, afin qu'elle se sente à l'aise dans votre environnement.

L'objectif? Que vous ayez un(e) intervenant(e), avec un emploi stable en CDI, qu'elle se sente une salariée à part entière de notre société, et qu'elle ait peu de trajet pour se rendre chez vous. Elle sera ainsi plus motivée, plus dynamique et plus communicante.

## **PROFIL DE NOS NOUNOUS :**

Pour une prestation auprès d'un enfant de moins de trois ans, nos intervenant(e)s peuvent être : titulaires d'une certification, (diplôme ou titre) au minimum de niveau V ou certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles attestant de compétences dans le secteur sanitaire médico-social, social ou des services à la personne et/ou justifiant d'une formation spécifique pour l'interprète en langue de signes, le technicien de l'écrit codeur en langue parlée complétée.

- disposant d'une expérience professionnelle de trois ans dans le domaine sanitaire, médico-social ou social.
- bénéficiant d'une formation diplômante ou au minimum d'une formation d'adaptation à l'emploi dans les six mois suivants l'embauche.
- bénéficiant d'une formation en alternance, ou ayant suivi une formation qualifiante dans le domaine sanitaire médico-social ou social.

## FORMATION PREMIERS SECOURS :

Toujours dans le respect d'une qualité de nos services, il est important que tous nos intervenants puissent réagir rapidement à tous types d'accidents survenus pendant la garde. Ainsi, nous offrons la possibilité à nos intervenants de suivre la Formation Premiers Secours Enfants, et ce à nos frais.

## LIVRET D'ACCUEIL DE NOS NOUNOUS :

Un livret d'accueil est également remis votre l'intervenant(e). Y sont indiquées vos recommandations sur les repas, le sommeil, l'hygiène, les déplacements en voiture si demandés, la propreté, les temps de loisirs, les réactions à adopter en cas d'urgence. L'intervenant(e) peut s'y référer en cas de besoin.

Chaque intervenant(e) signe et adhère au règlement intérieur et à la charte de déontologie d'Une Nounou d'Enfer.

## GESTION MENSUALISÉE DES HEURES :

- Vous pouvez à tout moment, modifier ou ajouter des heures selon vos besoins.
- Les annulations d'interventions doivent être connues par l'intervenante et par **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> au minimum 72 heures avant le début de l'intervention prévue. Sans respect de ce délais, l'intervention vous sera facturée.
- En cas de congés, maladie ou absence de la nounou, Une Nounou D'Enfer procède à son remplacement dans les plus brefs délais (un à trois jours) et sans aucune interruption du service en cas d'absence planifiée. Le minimum facturé étant les montants figurant sur l'échéancier qui vous est remis à la signature du contrat.
- Chaque fin de mois, l'intervenant(e) nous communique les heures effectuées chez vous. Le détail de ces heures figure sur la facture que vous recevez chaque fin de mois.

## ARRÊT DES PRESTATIONS :

Le bénéficiaire de nos prestations est libre d'arrêter les interventions sur simple courrier ou par mail avec un préavis de 30 jours fin de mois pour les prestations de garde d'enfants.

# Les missions de nos nounous

1. Accompagner et récupérer les enfants à l'école ou à la crèche
2. Organisation des jeux, d'activités d'éveil et d'apprentissage
3. Assurer le couché de l'enfant en veillant aux règles en place.
4. Prépare et donner le repas.
5. Gestion de l'enfant à l'extérieur du domicile
6. Assurer l'hygiène quotidienne de l'enfant
7. S'adapter et respecter les consignes de la famille.
8. Transmettre chaque jour un bilan détaillé de la garde réalisée.

# Tarifs

*Un tarif unique de 25,90 € TTC pour les gardes de jour (de 8h à 22h00)*

	H.T	T.T.C
Taux horaire	23,31 €	25,90 €
Taux horaire (+25%) dimanche et jour férié entre 22h et 6h	29,14 €	32,38 €
Taux horaire (+50%)	34,97 €	38,85 €

*Si vous avez un enfant entre 0 et 6 ans, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par la CAF de 85 % soit un taux horaire de 3,90 €. En plus d'une déduction d'impôts de 50% soit 1,95 €.*

*Si vous avez un enfant de plus de 6 ans, vous bénéficierez d'une déduction d'impôts de 50% sur le tarif unique de 25,90 € soit un taux horaire de 12,95 €.*

# Parrainage

Comment parrainer vos proches et vos amis à nous rejoindre :

Par e-mail :

1. Connectez-vous sur votre extranet, soit en tant que famille
2. Accédez à votre tableau de bord, et envoyez-nous un message.
3. Indiquez les adresses e-mails de vos filleuls ou partagez sur les réseaux sociaux.
4. Votre filleul s'inscrit via l'e-mail envoyé vous êtes automatiquement identifié comme son parrain

En direct :

1. Votre filleul rejoint Une Nounou d'Enfer en nous contactant par téléphone.
2. Votre filleul indique à une de nos collaboratrices : votre nom, prénom, ou toute information permettant de vous identifier comme étant son parrain.

Votre filleul devient client d' **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup>

Vous recevez un chèque cadeau Illicado de 50 €

Votre filleul devient salarié d' **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> :

Vous et votre filleul recevez un chèque cadeau Illicado de 20 €, offre valable toute l'année.

# Les aides financières

Dès notre premier entretien téléphonique nous analysons vos besoins et votre profil afin de vous apporter notre expertise en terme de garde d'enfants. Il est ici question d'écoute. Contraintes familiales, professionnelles, budgétaires dites-nous tout : nous vous apporterons une solution à laquelle vous n'aviez peut-être pas pensé. Nous allégeons ainsi régulièrement les budgets consacrés par les familles à la garde d'enfants.

Nous prenons aussi en charge au quotidien la partie administrative et comptable : les fiches de paie de votre nounou, votre attestation fiscale annuelle, la gestion RH, vos déclarations mensuelles à la CAF, si vous pouvez bénéficier de ces aides.

Nos prestations bénéficient d'un taux de TVA réduit à 10%.

Le Code Général des Impôts institue une aide qui prend la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt, égale à 50 % des dépenses supportées en paiement de prestations réalisées par les organismes agréés de services à la personne. A ce titre, les montants versés à notre entreprise agréée pour les services à la personne dont vous bénéficiez, ouvrent le droit à cet avantage fiscal. Réduction ou crédits d'impôt.

Le plafond est déterminé annuellement par l'administration fiscale (CGI article 199 sexdecies et peut-être modifié à tout moment par celle-ci. Plus de précisions :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000028447562/2014-01-01](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028447562/2014-01-01)

Dans la limite de ces plafonds, vous ne financez in fine que 50 % des sommes versées (déduction faite par vos soins sur votre déclaration des sommes éventuellement perçues par la CAF).

Selon votre situation, vous pouvez être éligible et bénéficier d'avantages fiscaux.

#### CRÉDIT D'IMPÔT :

Pour les dépenses engagées depuis le 1er Janvier 2007. Pour les familles qui exercent une activité professionnelle, ou sont inscrites comme demandeurs d'emplois depuis au moins 3 mois, la réduction d'impôts sera remplacée par un crédit de 50 % des dépenses, avec les mêmes plafonds. (CGI art 199 sexdecies et 200-0 quaterdecies). Si le montant du crédit d'impôt excède l'impôt dû, le Trésor Public vous remboursera l'excédent.

**Exemple de  
plafond de la  
réduction  
d'impôt : 50 %  
de 12 000 € +  
1 500 € par  
enfant à  
charge dans  
la limite de  
15 000€  
soit  
7 500 € à  
déduire au  
maximum.**

## LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DE MODE DE GARDE (CMG), de LA PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant):

Cette allocation de la CAF est accordée aux familles dont le ou les enfants entre 0 et 6 ans. Elle est parfaitement compatible avec une garde d'enfant à domicile.

Les conditions pour bénéficier de cette aide : avoir un enfant de moins de 6 ans né, adopté ou en vue d'adoption, faire garder votre enfant au moins 16 heures par mois, avoir une activité professionnelle ✚



(vous n'avez pas besoin de justifier d'une activité minimum si vous êtes bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés, au chômage et bénéficiaire de l'allocation d'insertion ou de l'allocation de solidarité spécifique de parent isolé, titulaire d'un contrat de travail ou d'insertion, inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi ou en formation rémunérée, étudiant (si vous vivez en couple, vous devez être tous les deux étudiants).

## Plafonds de revenus 2019 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021

Enfants à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 277 €*	47 283 €*	47 283 €*
2 enfants	24 297 €*	53 995 €*	53 995 €*
3 enfants	27 317 €*	60 707 €*	60 707 €*
4 enfants et plus	+3 020 €*	+6 712 €*	+6 712 €*

*\* Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.*

Le montant maximum financé par la CAF ne peut pas dépasser 85% du montant facturé, 15% restant à votre charge dans le meilleur des cas.

**Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> vous aidera à établir votre dossier de demande d'allocation et procédera aux déclarations mensuelles de votre nounou.

En savoir plus sur le site de la Caf :

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>

## CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Vous pouvez régler nos prestations avec des Chèques Emploi Service Universel (CESU) qui sont préfinancés entièrement ou en partie par votre entreprise ou un organisme.

Il peut s'agir :

- d'une entreprise ou un Comité d'Entreprise pour ses salariés.
- d'une collectivité territoriale, un COS pour ses agents ou allocataires.
- d'une caisse de retraite, une mutuelle, une institution de prévoyance ou encore une association, pour ses adhérents ou sociétaires.
- d'indépendants (médecins, consultants, avocats, dentistes...)

L'organisme décide du montant de sa participation au financement du CESU : tout ou partie de sa valeur, le solde restant à charge du bénéficiaire. Il lui délivre directement ces CESU préfinancés. N'hésitez pas à solliciter ces instances pour connaître leur position concernant le CESU.

**NB : Seule la partie que vous financez sur les CESU, ouvre droit à la réduction d'impôt. La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'organisme au bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle. En savoir plus - site de L'Agence Nationale des Services à la Personne : <http://www.servicessalapersonne.gouv.fr>**

**Le CESU  
préfinancé  
vous permet  
donc de  
régler  
partiellement  
ou  
totalement  
les  
prestations  
d'Une  
Nounou  
D'Enfer®.**

# Nos engagements mutuels

Nous développons une approche qualité qui vise à apporter le meilleur service dans le respect des besoins de nos bénéficiaires et dans le but d'améliorer leur quotidien.

Nos engagements portent sur :

- La qualité et le suivi de nos services.
- Notre réactivité.
- La personnalisation du service.
- Le respect de la vie privée de nos bénéficiaires et leur bien être.

## ENGAGEMENTS **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> :

- Respecter vos droits fondamentaux.
- Définir et analyser ensemble vos besoins.
- Réaliser et suivre toutes les démarches administratives liées à la prestation.
- Renouveler votre dossier de prise en charge de la CAF si vous en bénéficiez.
- Assurer une continuité du service : remplacement de la nounou en cas d'absence.
- Le remplacement proposé peut modifier le nombre, la répartition et l'horaire des interventions.
- Garantir un service de qualité en prenant en compte votre avis (enquête de satisfaction).
- Respecter l'emploi du temps de l'intervention.
- Fournir du matériel en bon état et blouse à nos nounous (masque, gel COVID).

## VOS ENGAGEMENTS (BÉNÉFICIAIRE):

- Prévenir au moins 72 heures à l'avance (jours ouvrables) de toute absence (sauf cas de force majeure : hospitalisation, décès...).
- Prévenir notre service en cas de changement de toute situation.
- Respecter le règlement de fonctionnement et les termes du contrat de prestation.
- Respecter les champs de compétences des intervenants.
- Indemniser la nounou en cas d'utilisation de son véhicule à votre égard.
- Signer à la fin de chaque intervention la feuille de pointage mensuelle.
- Avoir un comportement civil à l'égard du personnel d'intervention.
- Respecter mutuellement vos droits fondamentaux.
- Respecter les principes d'hygiène élémentaires.
- Ne pas donner au salarié de délégation de pouvoir sur vos avoirs, biens ou droits.
- N'effectuer aucune donation, aucun legs, aucun dépôt de fonds de bijoux ou de valeurs.
- Uniquement les cadeaux d'usages sont tolérés.

# Le règlement des prestations

Pour simplifier les règlements, nous vous proposons un prélèvement automatique sur la base d'un relevé réel des heures mensuelles, rempli chaque mois par vos soins, et votre intervenante.

Vous pouvez aussi nous régler par virement, chèque bancaire ou Chèque Emploi Services Universel préfinancé (CESU). Les dates de prélèvement sont indiquées sur la fiche tarifaire jointe à ce livret.

Après acceptation de votre devis, vous recevez une proposition de convention de garde d'enfants, qui récapitule :

1. Les caractéristiques de votre demande.
2. Les engagements de chaque partie.
3. Les conditions générales de vente.

Pour toute prestation d'un montant supérieur à 100 € T.T.C, ou sur simple demande, nous vous transmettons un devis gratuit.

Sauf cas d'urgence (c'est-à-dire une prestation devant débiter en moins de cinq jours ouvrés), vous retournez simplement votre convention signée.

Dès réception de votre convention, la recherche de votre intervenant(e) est lancée.

La gestion des heures effectuées par notre employé s'effectue de manière simple, sûre et souple.

Il n'y a pas d'échange d'argent, les heures effectuées sont inscrites sur une fiche de présence signée conjointement par la famille et l'intervenant.

Nos nounous sont en mission pour au minimum 2 heures, puis par tranche de 1/2h si besoin.

 **HEURES DE GARDE DE JOUR :**  
**8h00 à 22h00**

 **MAJORATION DE 25% :**

- **APRÈS 22h00 & AVANT 8h**
- **DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS.**

Nos tarifs sont TTC, TVA, assurances RC-Mission et congés payés compris.

NB: Lors de journées entières au cours desquelles notre intervenante prépare le repas des enfants. Le repas de l'intervenante sera fourni par la famille ou facturé au forfait ACCOSS.

# Charte de déontologie d'Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>

1

Le personnel s'engage à surveiller et protéger l'enfant sous sa garde, à respecter le protocole **Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>** en matière d'éducation et d'éveil et de respecter les règles d'hygiène élémentaire pour l'enfant et pour son environnement.

2

Le personnel s'engage à aider l'enfant à faire ses devoirs, à préparer le repas du midi et/ou du soir, le goûter, à préparer l'enfant à la mise au lit, à ne pas laisser seul l'enfant et à prendre les mesures nécessaires au plein épanouissement physique, moral, intellectuel et affectif de l'enfant.

3

Le personnel doit être ponctuel. En cas d'empêchement majeur, il est impératif de prévenir **Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>** par téléphone. En dehors des heures d'ouverture du bureau, l'intervenant doit informer directement le bénéficiaire de son absence et faire parvenir un mail ou un SMS à **Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>**. Toute absence doit être justifiée dans les 48 heures auprès d'**Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>**.

# 4

Le personnel doit faire preuve d'une discrétion totale vis-à-vis de la vie privée du bénéficiaire.

# 5

Le personnel s'engage à porter une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'exercice de la mission qui lui est confiée, et à porter une blouse remise par l'Agence avec masque et gel.

# 6

Le personnel s'engage à informer **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> de tout problème rencontré pendant l'exercice de sa fonction qu'il soit d'ordre matériel ou relationnel.

# 7

Le personnel ne doit pas utiliser à ses propres fins le matériel du bénéficiaire, il s'interdit également d'emprunter de l'argent, ou tout autre objet ne lui appartenant pas.

# 8

Le personnel doit respecter le matériel qui lui est confié pour l'exercice de sa mission et informer le bénéficiaire et **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> de tout dysfonctionnement ou casse dans les meilleurs délais. Il est également responsable des clés du domicile du bénéficiaire, il ne doit donc pas les confier à un tiers.

# 9

Il est strictement interdit à l'intervenant de recevoir, au domicile du bénéficiaire, des amis ou membres de la famille.

# 10

L'intervenant s'interdit toute délégation de pouvoir sur les avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs du bénéficiaire ou d'un membre de sa famille.

# 11

L'intervenant(e) doit s'abstenir de tout prosélytisme politique ou religieux. Il s'engage également à respecter les choix de vie du bénéficiaire, qu'il soit religieux, politique ou autre.

# 12

L'intervenant s'engage à ne pas démarcher les bénéficiaires de **Une Nounou d'Enfer®**

Fait à Saint-Mandé, le.....

Nom :.....

Prénom :.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé» :

# Annexes

# Infos COVID

Pour assurer un service de qualité tout en luttant contre la COVID-19, nous avons mis en place une série de mesures à destinations de nos intervenant(e)s autour des gestes barrières et port du masque obligatoire lors de chaque garde d'enfant.

## AVANT LA GARDE :

- Laisser à l'intervenant(e) la possibilité de se laver les mains dès l'arrivée au domicile et durant la garde.
- Laisser à l'intervenant(e) un coin à disposition pour retirer ses chaussures et ses vêtements extérieurs et ce dès l'entrée au domicile.
- S'assurer que les pièces des logements sont aérées pendant 15 min au moins toutes les 3 heures.
- L'intervenant a évidemment pour consigne de porter son masque durant toute la garde et de ne le retirer sous aucun prétexte.

## PENDANT LA GARDE :

- Le port du masque est en revanche obligatoire pour les enfants âgés de plus de 6 ans à l'extérieur et dans les transports en commun.
- Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait en priorité avec de l'eau et du savon, toutes les 2h maximum après chaque activité, à minima. Les solutions hydro-alcoolique (SHA) présentant un risque d'ingestion.

## APRÈS LA GARDE :

- Nous recommandons à notre intervenant(e) de retour à son domicile de procéder à un lavage de ses vêtements, et de jeter ses masques utilisés la journée.

# Charte des droits et libertés de la personne aidée

Cette charte présente les 12 droits reconnus à la personne aidée et/ou soignée. Elle vise notamment à prévenir tout risque de maltraitance. Arrêté du 8 septembre 2003. Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles - NOR : SANA0322604A - Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

# Article 1

Les établissements, services et modes de prise en charge et d'accompagnement visés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles délivrent, dans les conditions prévues à son article L.311-4, la charte visant à garantir les droits et libertés cités à son article L. 311-3. La charte des droits et libertés de la personne accueillie est annexée au présent arrêté. (...)



Principe de non-discrimination : Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

# Article 2

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté. La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un . accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

# Article 3

Droit à l'information : La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

# Article 4

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne. Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1. La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.
2. Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
3. Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.
4. Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

# Article 5

Droit à la renonciation : La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

# Article 6

Droit au respect des liens familiaux : La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

# Article 7

Droit à la protection : Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

# Article 8

Droit à l'autonomie : Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

# Article 9

Principe de prévention et de soutien : Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

# Article 10

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie : L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

# Article 11

Droit à la pratique religieuse : Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

# Article 12

Respect de la dignité de la personne et de son intimité : Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

# Respect de la vie privée

Dans votre agence **Une Nounou d'Enfer**,<sup>®</sup> les services administratifs des ressources humaines et de la clientèle disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les fichiers clients et intervenants, ainsi que les règlements de prestations. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : salariés et clients.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à **Une Nounou d'Enfer**,<sup>®</sup> par voie postale à l'adresse suivante, 15 rue Fäys, 94160 SAINT-MANDÉ, par téléphone au 01.85.00.10.30 ou par mail à l'adresse suivante : [missaudrey@unenounoudenfer.fr](mailto:missaudrey@unenounoudenfer.fr).

# Informations complémentaires

## ASSURANCES :

Les assurances responsabilité civile et auto-mission souscrites par la société

### **Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>**

garantissent tout dommage matériel et corporel occasionnés. L'assurance responsabilité civile, également appelée RC pro, permet de pouvoir répondre d'une erreur, d'une faute, d'un oubli ou d'un quelconque dommage envers quelqu'un ou quelque chose, en tant que base de la couverture professionnelle. Grâce à elle, nous pouvons garantir les dommages corporels, matériels, immatériels causés à toute personne physique ou morale. L'assurance auto-mission se substitue à l'assurance personnelle de votre intervenant, dès lors que le véhicule est utilisé en présence des enfants. Celle-ci assure la responsabilité civile (dommage corporel ou matériel et immatériel, dommages matériel à caractère accidentel au véhicule et protection juridique).

# Informations complémentaires

## RECOURS EN CAS DE LITIGE :

En cas de difficulté la Société Une Nounou d'Enfer s'efforcera toujours d'apporter une réponse adaptée à votre situation.

Néanmoins pour les problèmes non résolus, vous pouvez faire appel, en vue de vous faire aider à faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Le recours au médiateur dont voici les nouvelles coordonnées :

Médiateur du commerce coopérative et associés FCA 76  
rue de Lourmel 75015 PARIS  
(article L.616 du code de la consommation)

# Informations complémentaires

SERVICE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE):

Le service d'aide sociale à l'enfance est prévenu dans le cas de situations préoccupantes d'enfants en risque ou en cas de suspicion de maltraitance (sans que les faits soient forcément avérés).

La Cellule Enfance en Danger du Conseil Général est chargée du recueil, du traitement, et de l'évaluation de ces informations. Après évaluation, la Cellule Enfance en Danger du Conseil Général peut saisir, si nécessaire l'autorité judiciaire.

Le numéro vert national est le : **119**

Le **119** est un service d'accueil téléphonique national gratuit. Il est chargé de recueillir les signalements concernant les enfants maltraités.

Il fonctionne 24h/24h et a pour vocation à la fois le recueil de signalements et l'écoute des personnes et mineurs en difficulté pour leur apporter aide et conseils.

L'appel peut rester anonyme et n'apparaîtra pas sur la facture de téléphone.

Site internet : **[www.allo19.gouv.fr](http://www.allo19.gouv.fr)**

# Informations pratiques

L'ÉQUIPE D' **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup> :

**Audrey MSIKA**

Fondatrice et directrice : ..... missaudrey@unenounoudenfer.fr

**Pascale RUSZKIEWICZ**

Responsable d'agence : ..... misspascale@unenounoudenfer.fr

**Jessica ZEITOUN**

Responsable de secteurs (92,75,78) : ..... missjessica@unenounoudenfer.fr

**Judith MARRACHE**

Responsable de secteurs (93,94) : ..... missfran@unenounoudenfer.fr

**Marine SAMAMA**

Assistante d'agence : ..... missmarine@unenounoudenfer.fr

# Informations pratiques

Agence Saint-Mandé :  
15 rue Fäys, 94160 SAINT-MANDÉ  
(Accès handicapé).

Ouverture des bureaux et accueil  
du lundi au jeudi de 9H00 à 19H00,  
le vendredi de 9H à 16H.  
Accueil téléphonique au 01.85.00.10.30

Agence du Pré Saint-Gervais :  
3 rue Faidherbe 93310 Pré Saint-Gervais.  
(Accès handicapé).

Ouverture des bureaux et accueil  
du Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12H  
Accueil téléphonique au 01.85.00.10.30

Si vous souhaitez éviter toute attente, il est préférable de prendre rendez-vous.  
Si votre handicap ne vous permet pas d'accéder à nos locaux, nous vous proposerons  
un rendez-vous dans un local adapté ou à votre domicile.

NUMERO d'URGENCE (en dehors des horaires d'ouverture des agences) : 06.60.75.21.78



@unenounoudenfer.fr



@unenounoud



@linkedin.com/company/une-nounou-d-enfer/



@unenounoudenfer.fr

# NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS : .....	<b>18</b>
N°D'URGENCE EUROPÉEN : .....	<b>112</b>
SOS MÉDECIN : .....	<b>36 24</b>
SOS MÉDECIN 75/92/93 : .....	<b>01.47.07.77.77</b>
SAMU : .....	<b>15</b>
POLICE SECOURS : .....	<b>17</b>
CENTRE ANTI-POISON : .....	<b>01.40.05.48.48</b>
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE : .....	<b>119</b>
ALLO MALTRAITANCE PERS.ÂGÉES : .....	<b>39 77</b>
SOLITUDE ÉCOUTE : .....	<b>0.800.474.788</b>
SOS AMITIÉ : .....	<b>01.42.96.26.26</b>
SIDA INFO SERVICE 24H/24 : .....	<b>0800.840.800</b>



# Enquête de satisfaction

**Question 1 :** Qui répond au questionnaire ?

- Le client     L'intervenant

**Question 2 :** Votre relation avec la société **Une Nounou d'Enfer**<sup>®</sup>

Cochez la colonne qui représente le mieux votre avis sur votre relation :

*Merci de cocher la case correspondante : 1 = pas du tout, 2 = peu, 3 = plutôt, 4 = très*

	1	2	3	4
Les horaires d'ouverture de l'agence sont adaptés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les locaux sont accessibles et bien agencés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'accueil téléphonique est aimable et courtois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La mise en contact avec le bon interlocuteur est assurée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les contacts avec l'agence sont suffisamment fréquents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le personnel administratif est disponible et réactif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Question 3 : Le déroulement des interventions à votre domicile

De façon globale, Le travail réalisé est-il satisfaisant ?

*Merci de cocher la case correspondante : 1 = pas du tout, 2 = peu, 3 = plutôt, 4 = très*

1	2	3	4
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Question 4 : Cochez la colonne qui représente le mieux votre avis sur le personnel d'intervention :

*Merci de cocher la case correspondante : 1 = pas du tout, 2 = peu, 3 = plutôt, 4 = très*

	1	2	3	4
La ponctualité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La compétence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'écoute	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La discrétion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Question 5 :** Cocher la colonne qui représente le mieux votre avis sur la qualité du travail et la continuité des interventions :

*Merci de cocher la case correspondante : 1 = pas du tout, 2 = peu, 3 = plutôt, 4 = très*

	1	2	3	4
Le travail réalisé correspond au travail prévu dans le contrat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le travail réalisé correspond à vos besoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dans le cas d'absence imprévue (maladie de l'intervenant), le service s'adapte correctement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dans le cas d'absence prévues (congés de l'intervenant), le service s'adapte correctement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Question 6 :** Les améliorations

Si vous avez déjà formulé une réclamation, avez-vous été satisfait de la réponse ?

*Merci de cocher la case correspondante : 1 = pas du tout, 2 = peu, 3 = plutôt, 4 = très*

1	2	3	4
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Question 7 :** Recommanderiez-vous **Une Nounou d'Enfer<sup>®</sup>** à vos relations ? :

*Merci de cocher la case correspondante : 1 = pas du tout, 2 = peu, 3 = plutôt, 4 = très*

1      2      3      4  
        

**Question 8 :** Quelles sont les précisions et les suggestions que vous souhaitez apporter ?